

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_03_13

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/04/2024

Objet : Convention de mise à disposition de parcelles communales pour le fauchage par un exploitant agricole

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 15/04/2024

Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024_03_13.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240412-2024_03_13-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/04/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

13. Convention de mise à disposition de parcelles communales pour le fauchage par un exploitant agricole.

Par délibération en date du 11 mai 2023 le conseil municipal avait validé la signature de 2 conventions pour la mise à disposition de parcelles communales pour le fauchage par des exploitants agricoles. Les conventions signées par Monsieur Maslieux et Monsieur Peyrataud arrivent à échéance en mai prochain.

Les deux agriculteurs précédents ne souhaitant pas renouveler les conventions, un nouvel agriculteur a donc été sollicité par la commune et a accepté ce travail.

A ce titre, l'agriculteur Monsieur Bruno Morelet réalisera le fauchage sur les parcelles suivantes :

- BB 32 située sous La Planche d'une surface de 57 227 m² (environ 15 000 m² à faucher),
- AO 68 située au Couzy d'une surface de 138 352 m² (environ 8 000 m² à faucher),
- AM 141 située aux Bessières d'une surface de 10 226 m² (environ 5 600 m² à faucher),
- AM 142 situées aux Bessières d'une surface de 8 867 m² (la totalité à faucher).

Les termes de la convention restent inchangés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de parcelles communales avec Monsieur Morelet ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

